

RÉUNION DE RENTRÉE

VENDREDI 13 SEPTEMBRE 2024

18h00

équipe pédagogique : PS-MS-GS : Fabienne Mélot, Christophe Perrin une fois par mois
ATSEM : Magali marquet
CP-CE1 : Catherine Collin
CE2-CM1-CM2 : Anne Combebias
UE : Rachel Hauert
remplaçants : Marie Bouffeteau, Corentin Poirot, Manon Siener et Émilie Mauffrey
Rased : Fabienne GROSJEAN - psychologue : 03-84-40-45-24 ou 07 66 16 03 52
Christelle LEPAUL - Enseignante spécialisée

Périscolaire : Katyline Sauvage - tél : 03 84 93 94 38 et Katty
de 7h30 à 8h20, pour la restauration de midi et de 16h30 à 18h30.

Effectifs : PS-MS-GS : 5 + 7 + 8 (20) Au total, 58 élèves sont inscrits
CP-CE1 : 4 + 13 (17)
CE2-CM1-CM2 : 7 + 6 + 8 (21)
+ UE : 8 élèves

En préambule, je voulais rappeler que le fonctionnement de l'école est soumis aux directives du ministère de l'éducation nationale et de l'ARS pour tout ce qui est sanitaire.

Les enseignants se doivent d'appliquer les textes dans leur classe et le directeur est le garant de l'application effective de ces textes.

Le dialogue et la concertation doivent rester la règle pour toutes les questions concernant votre enfant. Les réponses données se conforment évidemment au respect des textes auxquels nous sommes soumis.

Obligation scolaire : Suite au décret d'obligation d'instruction à partir de 3 ans, les enfants inscrits sont soumis à la même règle d'assiduité que tous les élèves. Toute absence doit être justifiée. 4 demi-journées d'absence non justifiées dans le même mois seront signalées à l'inspection.

Toute absence ou tout retard doit être signalé dans la demi-journée soit par téléphone, soit par SMS (rappel des n° : téléphone école 03 84 40 10 58, sms sur le portable 06 02 14 88 24)

Communication avec les familles : cahier de liaison, blog et sur rendez-vous pris auprès des enseignants ou de moi-même.

Toutes les informations concernant vos enfants doivent être données directement à l'enseignante. Un personnel de l'école ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable d'avoir oublié de nous faire part d'une information.

Le cahier de liaison doit absolument être signé à chaque information. C'est le seul moyen pour nous d'être sûrs que vous avez bien LU toutes le informations

Nous avons listé des manifestations et des projets auxquels nous projetons de participer.

Manifestations :

- Marché de Noël : le vendredi 13 décembre – préparation vendredi 17 novembre
- Carnaval : déguisement libre, tour du Mont Valot. Vendredi 21 février 2025
- Randonnée : à définir une belle journée avant les vacances d'automne
- Marché de printemps : vendredi 9 mai 2025

- Exposition : semaine du mercredi 4 juin au mercredi 18 juin 2025
- Fête de la musique : vendredi 20 juin 2025
- Kermesse : vendredi 27 juin (avec une représentation des élèves – danse ou autre) – préparation vendredi 23 mai

Projets :

- Jardin : à récolter et à pérenniser, une réorganisation de l'espace est envisagée.
- Piscine : les 2 classes élémentaires iront à la piscine ensemble. Début des séances le 3 décembre 2024
- Rencontres sportives inter-écoles sur Luxeuil dans l'année. A compter de cette année, les parents qui accompagnent les sorties sportives devront avoir un agrément. Nous attendons les informations pratiques de la part de l'inspection pour l'obtention de cet agrément.
- Ecole et cinéma
- Ludothèque : avec l'ACSL : en attente d'une réponse
- lire et faire lire : Brigitte Fouquet (DDEN)
- bibliothèque
- Ventes :
 - Photos individuelles (début novembre)
 - Calendriers et sapins
 - Objets au marché de Noël (5 euros maxi)
- JMF
- Côté cour
- Cinéma d'Asie
- lire et faire lire : Brigitte Fouquet (DDEN)
- Projet patrimoine : le patrimoine des objets du quotidien et plus particulièrement la dentelle de Luxeuil sera étudié.
- Projet pâte à son : nous bénéficierons d'un cycle de 12 séances avec Mme Py, intervenante de l'EDMT.

Une charte du parent accompagnateur a été communiquée dans les cahiers de liaison de chaque élève à la rentrée afin que chaque parent qui souhaite accompagner la signe.

Pédagogie :

- APC : de 16h30 à 17h30, les mardis .Pensez à donner un **PETIT** goûter.

Cette année, la première période sera consacrée à rencontrer les parents avec les enfants afin d'échanger sur les attentes de l'enseignante vis-à-vis des leçons à faire à la maison.

Pour les autres périodes, les enseignants donneront les autorisations et des informations précises aux enfants concernés.

Santé, hygiène :

- Il n'y a plus de médecin scolaire sur le secteur. Cela ne concerne que les enfants à partir de 6 ans (grande section). En cas de besoin, tout se passe par téléphone avec le médecin de l'inspection académique : le Dr Guillaume.
- Le sommeil : le temps de repos en maternelle correspond à la prise en compte des besoins physiologiques des jeunes enfants (10 à 12 heures de sommeil quotidien sont nécessaires au bon développement des enfants).
Pour les autres enfants, nous avons déjà constaté que certains élèves sont fatigués, et ce, dès le matin. Il est important que chaque enfant dorme 9h00 minimum (et jusqu'à 12h00) par nuit.

sécurité :

- toboggan : interdit hors temps scolaire
- merci de ne pas fumer devant les fenêtres de l'école : les odeurs et la fumée entrent dans les bâtiments.
- VIGIPIRATE :
 - une sonnette est installée et les portes en dehors des heures d'entrée et de sortie des enfants sont toujours fermées à clé.
 - Une personne (Martine Menigoz) assure la surveillance des entrées et sorties au portail. Elle demandera l'identité de toute personne non connue.
- 5 exercices de sécurité se dérouleront au cours de l'année : 3 exercices incendie, 1 exercices intrusion/attentat et 1 exercice risque majeur.

Election des parents élus :

- Pour l'école, la liste peut compter 6 parents pour siéger au Conseil d'école (1 parent + 1 suppléant par classe)
- 6 parents présents sont volontaires, une réunion sera programmée pour préciser l'organisation des élections avec ces parents.
- La date limite de dépôt des candidatures est le lundi 30 septembre à minuit.

Informations complémentaires :

- les emplois du temps et les contenus pédagogiques ont été présentés dans chaque classe lors de réunions spécifiques.
- Parler de l'école à la maison avec votre enfant, regarder ce qu'il rapporte à la maison est très important pour lui permettre de s'épanouir pleinement à l'école.
- En cas de besoin, vous pouvez prendre rendez-vous avec les enseignantes après la classe.
- Les publicités ainsi que les informations hors école sont passées par l'école à titre informatif, sans caractère obligatoire.